

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Voies express vélo et rues cyclables
Initiant-e(-s) : Johann Dupuis

La Confédération, par le biais de l'OFROU, promeut et a établi des conditions-cadres juridiques permettant la création de « voies express vélo » et de « rues cyclables ».

Les « voies express vélo » sont : « des liaisons d'excellente qualité à l'intérieur du réseau cyclable. Elles relient certaines destinations importantes, au potentiel élevé, sur de plus grandes distances tout en offrant aux cycles la possibilité de rouler de manière fluide et confortable. La priorité est donnée à des itinéraires avec un minimum d'interruptions : un nombre d'arrêts réduit entraîne une progression rapide, et donc des temps de trajets plus courts ». Les directives encadrant la création de telles voies express vélo se trouvent dans un document récemment publié par l'OFROU¹, qui proposent des informations précises quant aux conditions (dimensions, priorité, qualité de l'aménagement, sécurité) que doivent remplir les voies express vélo afin notamment de pouvoir bénéficier d'un financement de la Confédération dans le cadre des projets d'agglomération de 3^e génération.

Quant aux « rues cyclables », elles constituent, d'après l'administration fédérale, « l'avancée la plus importante de ces dernières années dans le domaine du trafic cycliste ».² La rue cyclable ne se distingue pas nécessairement des voies express vélo dans leur conception, hormis peut-être quant à la nécessité de contrevenir au droit habituel de la circulation routière en abrogeant la priorité à droite pour permettre une circulation sans interruption des cycles sur les rues cyclables. Une telle repriorisation en faveur du cycliste nécessitera ainsi sur le long terme une adaptation de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière. Pour tester l'adéquation du concept de rues cyclables, un projet-pilote expérimental de l'OFROU auquel participent 5 grandes villes suisses allemandes (Bâle, Berne, Lucerne, St-Gall et Zürich) a été lancé au début de l'été 2016, ce qui permettra de mesurer l'utilité des rues cyclables et de clarifier les futures bases légales nécessaires.

On ne peut que regretter que la Ville de Lausanne n'ait pas directement participé au projet pilote de l'OFROU sur les rues cyclables et que le concept de voies express vélo ne soit actuellement pas utilisé de manière explicite par la ville.

Le présent postulat demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'établir des voies express vélo et de se coordonner avec l'OFROU dans le but de se préparer à l'arrivée des rues cyclables, ainsi que de participer à un nouveau projet pilote si l'occasion se présentait.

Lausanne, le 07.12.2016

Johann Dupuis, Ensemble à Gauche

Daniel Dubas, Les Verts

Filippo Rivola, Parti socialiste

¹ OFROU (2015). Voies express vélo Document de base.

² OFROU (2016). Évolutions, chiffres et faits Route et trafic.